

Opération coup de poing au foyer lausannois de Vennes



Le foyer de Vennes à Lausanne qui abrite exclusivement des requérants d'asile déboutés

Mardi 4 octobre, au petit matin, une perquisition d'envergure comptant 148 policiers accompagnés d'un procureur débute au foyer de l'EVAM de Vennes à Lausanne. Témoignage d'un résident du foyer.

Alors que la plupart de résidents dormaient paisiblement, des policiers se sont introduits soudainement et de manière fracassante dans les chambres communes du foyer à 5h30. Sans nous informer du motif de cette intrusion, ils nous ont tirés du lit, menottés les bras dans le dos, puis ont pratiqués des fouilles corporelles individuelles avant de nous faire nous asseoir sur nos lits. Pour les chambres communes comprenant 5 lits, les requérants ont été déplacés dans les couloirs et ont été assis par terre. Je croyais alors qu'il s'agissait d'une expulsion collective et que le lendemain j'allais prendre l'avion.

Le contrôle des chambres a débuté à 6 heures du matin. Celles-ci ont été mises sens dessus dessous. Chaque coin et recoin a été fouillé minutieusement pendant que les chiens reniflaient nos affaires. Des sacs ont été remplis de nos effets personnels considérés comme suspects. Une fois ma chambre fouillée, l'on m'a conduit au rez de chaussée pour une notification du matériel saisi. C'est ainsi que vers 9 heures le tri des sacs personnels a commencé. Lorsque du matériel suspect était saisi, les personnes susceptibles d'être

poursuivies étaient amenées au poste de police pour des contrôles approfondis. Les autres ont été mises à l'écart dans un coin appelé « zone verte » vers 10 heures. Elles ont été ensuite relâchées, sans pour autant obtenir l'autorisation de quitter les lieux.

La prise de photo m'a été interdite pour motif de sécurité et mon appareil m'a été confisqué pour faire l'objet d'un contrôle de provenance.

Vers 10 heures, on nous a informé du motif de l'opération qui était destinée à saisir des marchandises et interpellier les personnes en possession de substances illicites et de matériel volé.

Sur les 91 personnes contrôlées, 44 ont été déférées devant le procureur pour différents motifs et six demandes de détention ont été adressées par le ministère public au tribunal des mesures de contrainte, selon le communiqué de la police lausannoise.

J'aimerais cependant souligner qu'une partie des requérants fouillés ne s'adonnent pas au vol ou au trafic de drogues et qu'ils essayent, malgré la misère, de rester honnête.

Chacha

Correspondant pour la rédaction vaudoise de Voix d'Exils